



Accompagner les entrepreneurs et mieux couvrir le financement des entreprises ESS

La Chambre régionale des entreprises sociales et solidaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cress Paca) interpelle les candidats aux législatives pour connaître leurs propositions en faveur du développement de l'économie de proximité dans les territoires autour de six propositions :

- L'**accompagnement** des entrepreneurs de l'ESS
- La couverture des **besoins de financement**
- Le **renforcement** de la **formation**
- La **promotion** de l'**entrepreneuriat** collectif
- Le **soutien** à l'**innovation** sociale et territoriale
- Le **développement** des **achats** socialement et écologiquement **responsables**

17 000 entreprises relèvent du champ de l'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 10 % de l'emploi total régional, privé et public.

La Cress Paca s'engage pour l'accompagnement des entrepreneurs de l'ESS

L'économie sociale et solidaire dispose de réseaux consolidés et de dispositifs dédiés pour accompagner les entreprises dans la faisabilité d'un projet d'entrepreneuriat collectif, développé dans une logique de coopération.

« Notre coopérative d'activité et d'emploi favorise et permet à chacune et chacun de transformer des opportunités économiques en une activité entrepreneuriale par un cadre juridique, un appui méthodologique métier et un fait coopératif. Medinscop est une start-up sociale qui apporte une réponse à la dérèglementation du travail et à l'apparition des nouveaux modes de consommation. Elle n'a que 18 mois, mais déjà elle regroupe 60 coopérateurs sur trois filières d'activités : le bâtiment, le conseil et la formation et le service aux entreprises. L'effet levier est bien là car un euro public engendre sept euros de chiffres d'affaires produit par la coopérative », détaille Olivier Rebeyrotte le PDG de Medinscop.

Cette économie de proximité met au cœur de son processus et de sa gouvernance l'homme. Dans une coopérative d'activité et d'emploi, cette mutualisation de compétences permet aux clients (particuliers, entreprises, collectivités) d'établir une relation de confiance et de qualité avec le collectif. Il est nécessaire de sécuriser le contrat d'entrepreneur salarié associé (Cesa) ainsi que le contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape).

« L'accélération ces dernières années des groupements d'entreprises autour de projets d'utilité sociale témoigne de l'intérêt et de la pertinence à faire ensemble pour créer des dynamiques économiques locales. Celles-ci sont à encourager. Elles doivent pourvoir s'inscrire dans la politique d'investissement à long terme des politiques publiques territoriales. Le modèle économique de demain se construit aujourd'hui, c'est pourquoi il faut favoriser les écosystèmes entrepreneurs comme le coworking ou les regroupements », analyse Denis Philippe, le président de la Cress Paca.

La Cress Paca s'engage pour mieux couvrir les besoins de financement des entreprises de l'ESS

Au démarrage ou au changement d'échelle de l'activité de l'entreprise, le niveau de fonds propres est souvent insuffisant. Une véritable stratégie de soutien aux entreprises de l'ESS passe par la levée de tous les obstacles au financement de leur développement.

« Notre fonds Pargest, créé en 1995, permet d'aider les projets des adhérents de l'Urscop, en création, développement et retournement. A l'initiative des grandes coopératives de la région, il est constitué d'argent public et privé, à parité. Nous avons engagé 17 millions d'euros depuis sa création et nous veillons à ce qu'il ne s'érode pas afin de servir aux générations futures. Le risque est réfléchi pour une gestion rigoureuse. Notre expertise et notre accompagnement technique sont reconnus ce qui facilite les relations avec les partenaires bancaires. Ils sont attentifs à nos préconisations, prenant en compte une vision à long terme en ce qui concerne la croissance de l'entreprise. L'Urscop a également créé un outil afin de se porter garante, à la place du dirigeant-salarié, auprès des banques », détaille Alain Maïssa, président de l'Urscop Paca-Corse.

Il y a un vrai enjeu dans la transmission d'entreprise lors d'un départ à la retraite. Aucun outil n'est disponible pour la faciliter. « Pour une reprise en Scop, il faudrait accompagner les salariés en amont de la reprise, afin de constituer une réserve financière. Cette provision devrait bénéficier d'avantages fiscaux. Ces transactions ont un montant élevé, il faut les anticiper pour dépasser les obstacles. Une mesure concrète faciliterait cet accompagnement à la succession », poursuit Alain Maïssa.

Il est nécessaire de développer une culture des fonds propres dans les entreprises de l'ESS, en développant des solutions d'investissement adaptées leurs besoins : au démarrage ou au changement d'échelle de l'activité.

« Pour mieux couvrir les besoins de financement des entreprises de l'ESS, la Chambre est en train de constituer un nouveau fonds d'investissement régional, en partenariat avec les banques coopératives et d'autres entreprises de l'ESS, gestionnaires d'actifs : InvESSt Paca. Novateur, il répond aux attentes de nos adhérents et sera prêt dans le courant du dernier trimestre de cette année 2017. La Cress Paca accompagne les entreprises pour trouver des solutions, grâce à une connaissance de l'ensemble des dispositifs existants. Il est indispensable d'avoir un renforcement de la visibilité sur l'existant et d'en développer autour de l'impact social et environnemental », confie Denis Philippe le président de la Cress Paca

A noter : **le jeudi 8 juin 2017 à 10 h 30** sera présentée aux journalistes la synthèse des échanges avec les candidats, lors d'une conférence de presse dans les locaux de la Cress Paca (place Félix Baret à Marseille).